

Accusé de réception en préfecture 056-275600047-20250113-38BU-2025-01-13-DE Date de télétransmission : 16/01/2025 Date de réception préfecture : 16/01/2025

Mise en ligne du 21-01-2025 jusqu'au 21-03-2025

## **DELIBERATION DU BUREAU DU 13 JANVIER 2025 - MORBIHAN HABITAT**

Le **13/01/2025** à **16H30**, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat - 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le 03/01/2025.

Membres présents :	DELIBERATION N°38.BU-2025-01-13	Divers Logements Locatifs Sociaux					
M Marc BOUTRUCHE							
Mme Hortense LE PAPE (ne vote pas	CCAS de GRAND CHAMP	Convention de délégation de					
les points 29 et 31)	Village Habitat Mobile	Gestion de 10 Tiny Houses /					
Mme Marie-Hélène HERRY		Habitat					
M David ROBO (vote jusqu'au point n°		Modulaire					
31 inclus)							
Mme Yolande HANVIC							
Membre excusé ayant donné pouvoir :							
M TOULMINET (pouvoir à M							
BOUTRUCHE – ne vote pas les points							
29 et 31)							
Membre excusé :							
M Pierre GUEGAN							

La commune de Grand-Champ a créé 29 emplacements d'environ 200 m² chacun, sur l'emprise de l'ancien camping municipal à destination d'habitat léger réversible.

Dix de ces emplacements sont mis à disposition gracieusement à Morbihan Habitat pour installer 10 tiny houses ou habitat modulaire, financés en Prêt Locatif Social (PLS), afin de les proposer à la location.

Afin de garantir une meilleure gestion sociale du site (adhésion à l'association du site, ...) et de veiller au respect de l'esprit du projet (participation obligatoire des habitants, facturation des fluides...), il est proposé que Morbihan Habitat délègue la gestion des 10 habitats mobiles au CCAS de Grand Champ.

N° parcelle	Bâtiment	Niveau	Type de lot	Financement	Collectif Individuel	Surface terrasse extérieure	Annexe Privative	Surface Utile	Prix m²	Loyer mensuel (en €)
6	Les Petites Pénates	RDC	T1	PLS	Individuel	15	1	12,700	15,67	199.01
10	Les Petites Pénates	RDC	T1	PLS	Individuel	15	1	12,700	15,67	199,01
24	Les Petites Pénates	RDC	T1	PLS	Individuel	15	1	12,700	15,67	199,01
30	Les Petites Pénates	RDC	T1	PLS	Individuel	15	1	12,700	15.67	199,01
8	Quadrapol	RDC	T1	PLS	Individuel	7,48	1	13,460	15,67	210,92
19	Quadrapol	RDC	T1	PLS	Individuel	7.48	1	13,460	15.67	210,92
20	Quadrapol	RDC	T1	PLS	Individuel	7.48	1	13,460	15,67	210,92
14	My Garden loft	RDC	T1	PLS	Individuel	10.45	1	19,000	15.67	297,73
17	My Garden loft	RDC	T1	PLS	Individuel	10.45	1	19,000	15,67	297,73
26	My Garden loft	RDC	T1	PLS	Individuel	10.45	1	19,000	15,67	297.73
								148,180		2321,98

Le loyer mensuel plafond au 01/01/2024 est de 15,67 €/m² de surface utile pour les logements financés en PLS. Il s'agit du loyer maximum conventionné applicable.

Aussi, afin de permettre au CCAS de dégager une marge pour cette gestion sociale de proximité, Morbihan Habitat appliquera au CCAS le prix mensuel de 14,92€/m².

L'ensemble des loyers appliqués au CCAS leur permettra de dégager une marge de 1 347,96 €/an pour la gestion de ces 10 habitats mobiles.

Morbihan Habitat assurera la gestion technique des logements et de leurs équipements.





Accusé de réception en préfecture 056-275600047-20250113-38BU-2025-01-13-DE Date de télétransmission : 16/01/2025 Date de réception préfecture : 16/01/2025

Mise en ligne du 21-01-2025 jusqu'au 21-03-2025

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide les montants de loyer qui seront appliqués au CCAS de GRAND CHAMP,
- autorise le Directeur général à signer la convention de gestion.

